

Séance du 30 mars 2009

## Oradour : le massacre et les mémoires

par Pierre BARRAL

Le massacre d'Oradour-sur-Glane n'est pas seulement un crime de guerre, le crime contre l'humanité est caractérisé. Sa violence destructrice est sans commune mesure avec le comportement de la Wehrmacht dans la campagne de mai 40. Il se distingue par son déclenchement inattendu, par son exécution impitoyable, par le nombre de ses victimes de tous âges. Le bourg martyr devient aussitôt un lieu de mémoire privilégié, où le souvenir de la tragédie est entretenu avec piété, parfois instrumentalisé avec des intentions politiques. Et quand on veut punir les coupables, on ne saisit guère que quelques jeunes Alsaciens, jetés dans la fournaise malgré eux après leur annexion de fait. Leur procès voit donc s'affronter dans une incompréhension réciproque des mémoires ensanglantées également légitimes. Sur cette douloureuse histoire, l'historienne américaine Sarah Farmer a fait le point dans son livre riche et sûr (FARMER Sarah, *Oradour, arrêt sur mémoire*, Calmann-Lévy, 1994, 283 pages).

Oradour-sur-Glane, à vingt kilomètres de Limoges, est en 1944 un bourg au commerce actif, rayonnant sur un habitat rural de hameaux dispersés. Sa population s'est accrue de nombreux réfugiés, notamment de Mosellans expulsés à l'été 1940 du village francophone de Charly. On n'y a pas vu d'uniforme allemand, semble-t-il, avant le 10 juin 1944. Ce samedi-là, vers 14 heures, des soldats de la Waffen SS en tenue de campagne apparaissent tout à coup ; ils cernent les accès du bourg et rassemblent toute la population au Champ de Foire, en bousculant les traînarons. Un officier annonce une fouille à la recherche de dépôts d'armes et lorsqu'il réclame des otages, le maire se désigne avec ses fils. Puis, sans plus d'explications, les hommes sont entassés dans plusieurs granges et au signal d'une détonation, fauchés à la mitrailleuse, tous en même temps. Le coup de grâce est donné aux mourants et les bâtiments sont incendiés.

Les femmes, enfermées avec les enfants dans l'église, ont entendu cette fusillade avec angoisse. Leur sort est pire encore. Une explosion, commandée à distance, dégage une fumée suffocante et déclenche la panique. Les SS tirent alors par les fenêtres et les corps s'accumulent sur le sol. Pour finir, il est allumé avec les bancs d'église un incendie, où succombent les dernières survivantes, brûlées vives. Extermination plus implacable encore que dans le village tchécoslovaque de Lidice, le 9 juin 1942 : si, pour venger le meurtre du chef SS Heydrich, tous les hommes y avaient été abattus là aussi, les femmes et les enfants avaient été envoyés en déportation (dont beaucoup il est vrai ne reviendront pas).

Des sentinelles bloquent des habitants qui revenaient de la ville par le tramway départemental et leur imposent jusqu'au soir une attente angoissante sous la menace des armes : il se trouve parmi eux un professeur de philosophie à l'Université de Montpellier, Aimé Forest, qui perd dans le drame deux fils et d'autres proches. Le lendemain matin, l'unité reprend sa route, après avoir pillé les provisions cachées. Elle laisse derrière elle un amas hallucinant de ruines et de cadavres.

En quelques heures, 642 êtres humains ont succombé : 190 hommes, 245 femmes, 207 enfants. Il y a une poignée de rescapés : des jeunes gens qui se sont aplatis sous la mitraille, un garçon de huit ans qui s'est caché derrière une haie, une femme qui a sauté de l'église en feu, en brisant un vitrail. Les hameaux environnants n'ont pas été épargnés : ils ont perdu les enfants qui se trouvaient à l'école et quelques mamans, accourues inquiètes. L'horreur dépasse de beaucoup celle qu'ont vécue d'autres lieux de France décimés par la barbarie nazie, comme La Bresse dans les Vosges ou même Maillé en Indre et Loire (où on a compté 124 victimes).

Depuis lors, on s'est beaucoup interrogé sur les causes d'un massacre d'une telle ampleur. L'absence d'un motif local visible a accentué la révolte des familles des victimes : Sarah Farmer peut parler d'un "paradigme de l'innocence outragée". Oradour-sur-Glane apparaissait comme un endroit relativement paisible. On n'y avait vécu depuis 1940 aucune opération de guerre et contrairement aux allégations à venir de l'auteur néonazi Herbert Taege, une concentration de maquisards n'y est nullement attestée. Le prétexte avancé de la recherche d'armes cachées a été presque aussitôt abandonné. Mais assurément l'épisode n'est pas purement fortuit, il doit être replacé dans son contexte régional. En Limousin, la résistance, dirigée par l'instituteur communiste Georges Guingouin, se montre particulièrement combative et au moment du débarquement allié en Normandie., elle intensifie son harcèlement.

Pour assurer ses arrières, l'état-major allemand veut écraser cette menace des "bandes de partisans". (Cf. l'analyse rigoureuse de Peter Lieb, *Konventioneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg ?* München, Oldenbourg, 2007). Le Haut Commandement à l'Ouest a couvert explicitement en février tout officier qui riposterait à une attaque par "des mesures sévères" (*scharfe Massnahmen*), en excluant d'avance dans ce cas toute sanction disciplinaire. Le 8 juin, il ordonne dans le Massif Central "les mesures les plus énergiques afin d'effrayer les habitants de cette région infestée à qui il faudra faire passer le goût d'accueillir les groupes de Résistance et de se laisser gouverner par eux" : "dans ce genre d'opération, précise-t-il, un demi succès ne sert à rien". Toutefois d'autres ordres fixent formellement quelques limites, prescrivant d' "empêcher les pillages – au besoin en employant les armes". Afin de "persuader la population de la correction de nos intentions" et plus encore afin d'assurer le maintien dans la troupe d'une stricte discipline.

Cette mission de balayage est confiée à un corps d'élite, la 2<sup>e</sup> Panzerdivision SS *Das Reich*, alors transférée du Midi aquitain vers le front de Normandie. Son chef le Brigadeführer Lammerding et ses cadres sont des fanatiques de l'idéologie nazie. Depuis trois ans, ils ont pris sur le front de l'Est l'habitude d'abattre indifféremment combattants et non-combattants ; ils transposent ici cette banalisation de la violence aveugle. A Tulle, une unité procède le 9 juin après un dur combat à la pendaison de 120 résistants et le lendemain le régiment *Der Führer* exécute le massacre d'Oradour. Si son journal de marche enregistre une "action de nettoyage" contre des partisans, tout laisse penser que cette notation sommaire est une justification fabriquée postérieurement. D'après des témoignages ultérieurs, le principal instigateur, le commandant Diekmann, aurait voulu venger un autre officier de la division, qui avait été enlevé par le maquis quelques jours avant, mais dans un village éloigné. Le choix du lieu de cette fureur monstrueuse restera toujours obscur : peut-être y a-t-il eu confusion avec un bourg homonyme, Oradour-sur-Vayres, peut-être est-ce tout simplement le hasard fatal de la route. Diekman semble avoir agi de sa propre initiative, sans en avoir reçu l'ordre de ses supérieurs. La réaction de ceux-ci

reste très feutrée. Le groupe d'armées G est commandé par le général Blaskowitz, un chef qui a fait preuve d'humanité dans la campagne de Pologne. Dans les jours qui suivent, il croit devoir répéter à ses subordonnés que "nous combattons le terroriste, non pas la population qui doit elle-même souffrir des divers actes du terroriste". Mais il abandonne vite l'enquête disciplinaire qu'il a envisagée et pour les autorités françaises, il renvoie la responsabilité du drame sur "les guet-apens menés sous le masque du citoyen pacifique".

Le préfet régional Freund-Valade, agent du gouvernement de Vichy, est en effet bouleversé par "de telles méthodes de répression contraires à toutes les lois de la guerre". Il dénonce ce "forfait" "qui déshonorait l'armée allemande" au général Gleiniger, commandant territorial de la Haute-Vienne (Feldkommandant), qui répond avec émotion : "Oui, je ressens ce déshonneur" (en août, cet homme droit sera contraint au suicide par les SS). Après quelques jours, le préfet peut se rendre à Oradour, accompagné de l'évêque de Limoges Mgr Rastouil. Ce prélat (un "maréchaliste" fidèle) ne déplore pas seulement sur un ton bien ecclésiastique la profanation à ses yeux sacrilège de l'église paroissiale. "Au nom de la simple morale naturelle", il condamne globalement les "atrocités" commises et il célèbre dans sa cathédrale pour les victimes une messe où l'affluence est considérable. Le pasteur réformé Chaudier dénonce publiquement "le massacre hallucinant qui nous a plongés dans la consternation et dans le deuil". Le gouvernement Laval saisit ses interlocuteurs de Paris et la Commission d'armistice, sans aucun résultat. La Résistance bien sûr met en évidence dans la presse clandestine ce cas exemplaire qui justifie son combat. En quelques semaines, l'information se diffuse dans toute la France ; j'étais à l'époque un jeune lycéen parisien et je l'ai vite connue.

Après la Libération, le général de Gaulle se recueille en mars 1945 devant, dit-il, "le symbole des malheurs de la patrie". Pour conserver "le site comme mémorial" (Sarah Farmer), la loi du 10 mai 1946 décide de classer les ruines comme monument historique et "de montrer pieusement et fidèlement les lieux tels qu'ils étaient au moment de l'incendie". Cette option du maintien en l'état nécessitera un constant travail d'entretien, afin de maîtriser l'effet délétère des intempéries. Le Comité du souvenir rassemble méthodiquement les informations de la brochure *Oradour-sur-Glane, vision d'épouvante*, aux rééditions successives. Ce lieu de mémoire impressionne profondément les centaines de milliers de visiteurs qui l'ont contemplé depuis lors. Un guide officiel, originaire du village, conduit un cortège recueilli dans les granges fatales, à l'église effondrée, au cimetière et dans la maison du souvenir. Le ton est celui d'un pèlerinage de deuil, non d'une excursion touristique.

Les familles attendent également que les responsables soient sévèrement châtiés. Le président de la République Vincent Auriol leur en donne l'assurance en juin 1947 : "votre voix a été entendue, justice sera faite". Une mission d'enquête scrute les archives militaires de Berlin, elle identifie l'unité qui a commis le forfait, la 3<sup>e</sup> compagnie, et elle saisit son tableau d'effectifs. Mais les poursuites engagées nominativement ne parviennent pas à capturer les officiers, ni la plupart des hommes. On arrête seulement sept habitants allemands des zones d'occupation occidentales et, découverte bouleversante, quatorze Français d'Alsace. Sauf deux d'entre eux, ce ne sont nullement des engagés volontaires, comme on a pu le croire d'abord. Soumis à l'incorporation de force décidée par Hitler, ces "malgré nous" ont eu la malchance supplémentaire d'être versés d'office dans la Waffen SS, uniquement parce qu'ils

sont d'un type physique grand et blond et qu'ils sont ainsi classés racialement comme des "Aryens purs". La Moselle a subi la même épreuve, mais il se trouve que ses appelés n'ont pas été affectés à la Waffen S.S. Au contraire, elle est représentée parmi les victimes par 44 Lorrains expulsés qui s'étaient réfugiés à Oradour.

La procédure s'étire en longueur, avec des péripéties compliquées jusqu'à la Cour de Cassation, que je puis m'abstenir d'analyser en détail. L'attente dure près d'une dizaine d'années, dans le va et vient des mesures législatives et des décisions judiciaires. C'est seulement en janvier 1953 que le procès s'ouvre devant le tribunal militaire de Bordeaux. Cette juridiction est constituée de six officiers, qui ont participé à la Résistance et d'un magistrat civil, président. Celui-ci, le conseiller Nussy Saint Saëns, est le petit-neveu du célèbre musicien, dont il a relevé le nom avec fierté. Cet homme de haute culture est né en 1906 à Béziers, où son père est la cheville ouvrière des spectacles des Arènes. On sait en effet comme leur organisateur, le généreux mécène Castelbon de Beauxhostes, a fait appel à la coopération artistique de Saint Saëns et de Jean Nussy, pour y monter somptueusement une série d'opéras. Marcel Nussy-Saint Saëns terminera sa carrière à la Cour d'Appel de Montpellier et notre Académie l'élima au troisième fauteuil de la section des Lettres. Les plus anciens d'entre nous garderont sa mémoire et récemment encore, notre confrère Olivier Jonquet, allié à sa famille, lui rendra hommage lors de sa réception. Le 26 novembre 1973, cette personnalité de haute qualité évoquera sa position intenable dans un procès doublement tragique, car, dira-t-il, "le cri de protestation de l'Alsace" s'y heurtait à "l'horreur des atrocités commises" en Limousin. Le sage bâtonnier Jean Guibal, qui le recevra, louera avec respect son "impartialité" et son "honnêteté" dans la conduite des débats. Plus tard, le 6 juin 1988, notre compagnie entendra sur sa proposition le témoignage d'un avocat bordelais invité, Me Kappelhoff-Lanson, qui a suivi les audiences comme délégué du bâtonnier. De cette communication émouvante et étoffée, je reprendrai certaines observations.

Le président Nussy-Saint-Saëns applique à cette affaire exceptionnelle sa maîtrise des assises criminelles, qu'il a démontrée notamment dans le procès spectaculaire de Marguerite Besnard. Les comptes rendus de la presse le louent de concilier les exigences contradictoires de sa fonction : une stricte rigueur dans la pratique de la procédure pénale et une attitude marquée d'humanité envers les personnes impliquées. Dans son journal, le président Auriol salue "un homme remarquable qui a prouvé son indépendance". Il ignore tacitement une présomption de responsabilité collective fort contestée : une loi du 15 septembre 1948 l'avait introduite à titre rétroactif, un nouveau texte, adopté dans l'urgence, vient de l'écarter, mais pour les Alsaciens seulement. Le président proclame d'emblée: "nous sommes ici pour juger le procès de l'hitlérisme et de la barbarie nazie" et, pour donner le ton, il fait lire à haute voix la liste nominative des 642 victimes, interminable et bouleversante. Puis, maîtrisant son émotion patriotique, il interroge minutieusement les accusés, avec la méthode d'une inculpation classique, peut-être ici inadaptée. Il cherche à déterminer les actes de chacun, en reprenant les réponses évasives avec pugnacité. Un journaliste relève que ce n'est pas le procès d'une idéologie monstrueuse, mais "celui d'une compagnie" égarée : en situant la place des uns et des autres sur le terrain, "on discute cartes sur table, plans à la main, comme dans un état-major". Si certains accusés affirment qu'ils sont restés en faction à l'entrée du village ou qu'ils ont tiré en l'air, ces affirmations sont évidemment invérifiables.

Or ceux qui ont été repérés comme les grands coupables sont absents du prétoire : le commandant Dickmann a été tué sur le front de Normandie, le capitaine Kahn a été porté disparu. L'ancien commandant de la division, le général Lammerding, s'est installé comme entrepreneur à Dusseldorf. Il écrit au tribunal pour disculper ses subordonnés, mais il se garde bien de paraître en personne. Son intervention fait scandale : le gouvernement français réclame son extradition, l'intéressé change de domicile et il ne sera jamais livré. On n'a sous la main que deux petits gradés : l'adjudant allemand Lenz, un SS convaincu mais plutôt naïf, et le sergent alsacien Boos, lui un engagé volontaire. S'ils ont assurément ordonné des actes criminels, ce sont des subalternes de rang fort modeste.

Les dix-neuf autres accusés apparaissent à M<sup>e</sup> Kappelhoff-Lançon de petites gens aux professions manuelles, "simples d'aspects et de mise, corrects dans leurs attitudes, j'allais dire ordinaires". Ils sont submergés par l'immense responsabilité que leur fait porter le commissaire du gouvernement, le lieutenant-colonel Gardon. Presque tous sont très jeunes : plusieurs n'avaient pas dix-huit ans au moment des faits. Soumis à une discipline aveugle, ils ont toujours ignoré la motivation des ordres reçus. Par la suite, ils ont voulu oublier une expérience aussi atroce et quand le président les interroge sur leur rôle personnel, ils murmurent des réponses floues ou stéréotypées. On scrute leur passé. Pour les Allemands, c'est la formation banale de leur génération dans la Jeunesse Hitlérienne. Pour les Alsaciens, c'est un comportement patriotique fort honorable : l'un avait gagné la croix de guerre en mai 40, certains ont déserté un peu après sur le front de Normandie, deux ont même fait la campagne d'Indochine sous l'uniforme français.

Les six avocats de ceux-ci, venus de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse, rappellent avec force "l'annexion de fait", qu'a vécue l'Alsace après 1940. Ils réclament la disjonction pour ces jeunes qui sont "l'incarnation vivante de notre tragédie". Le président leur répond : "Je passe mes nuits à méditer vos arguments, calmez-vous, car nous ne sommes pas seuls dans ce prétoire, les 642 tués d'Oradour nous entourent". Et M<sup>e</sup> André Moser riposte : "dans ce prétoire se trouvent également nos 30 000 tués à nous, Français d'Alsace, dont le même terrorisme allemand a disséminé les cendres dans l'immensité des steppes russes. Eux aussi sont là, invisibles mais présents, relégués avec leurs compagnons d'infortune sur les bancs d'accusation". Ces phrases condensent tout l'affrontement de deux immenses douleurs collectives. Le rejet de la disjonction pour les Alsaciens suscite un sursaut d'indignation sur les rives de l'Ill, alors que dans le Midi l'opinion l'approuve hautement. L'association nationale des familles des victimes rejette radicalement toute excuse fondée sur la contrainte. M<sup>e</sup> Moser, reconnu dans un café de Toulouse, est vivement interpellé par les consommateurs de la terrasse et il doit longuement décrire la violence irrésistible l'incorporation de force.

Quand le réquisitoire final reproche aux accusés de n'avoir pas refusé d'obéir à un ordre criminel, la défense objecte, en invoquant la pression d'une discipline totalitaire, que "la société n'a pas le droit d'imposer l'héroïsme à chacun de ses membres". "Ces jeunes gens, plaide M<sup>e</sup> Moser, sont pour nous l'incarnation de notre tragédie" : "fondus au milieu des S.S. allemands fanatiques, ils étaient l'objet d'une surveillance étroite et n'ont pu se soustraire à tous les ordres barbares qui leur étaient donnés". Et il conclut, sans se refuser à la rhétorique : "Lorsque, dans votre délibéré, les visions d'Oradour sembleront tout emporter, rappelez-vous que, derrière les leurs de feu du bourg martyr, flamberont toujours celles des fours crématatoires de

Schirmeck et du Struthof, que derrière les cris des six cent quarante deux suppliciés limousins retentissent et retentiront éternellement les clameurs des milliers de suppliciés d'Alsace morts pour une même cause”.

Le verdict, acquis à la majorité, tombe le 13 février, à deux heures du matin. Pour les deux gradés, Lenz et Boos, la peine de mort (qui ne sera pas effective). Pour un Allemand, reconnu absent le jour fatal, l'acquittement. Pour tous les autres, simples soldats qui n'ont fait qu'obéir, des peines lourdes s'échelonnant de douze ans de travaux forcés à cinq ans de prison. La gradation cherche à doser la responsabilité individuelle de chacun, selon les actes que le tribunal juge concrètement établis et selon l'âge des accusés. Les peines des Alsaciens sont un peu moins longues que celles des Allemands, mais le tribunal ne retient pas l'excuse de l'incorporation de force, violant le droit international, qui les a conduits contre leur gré à Oradour le 10 juin 1944. Le drame brise leur existence, car, mis en liberté provisoire, ils s'étaient mariés et ils avaient recommencé à vivre.

Du Nord au Sud de l'Alsace, la révolte est instantanée, massive et indignée. Il y a eu au total 160 000 incorporés de force, dont 50 000 ne sont pas revenus du front. Chaque survivant peut s'identifier aux condamnés. Leurs associations dynamiques se mobilisent par solidarité et un raz de marée soulève l'opinion régionale. Elle s'estime sacrifiée pour la troisième fois dans cette même ville de Bordeaux, où l'Assemblée nationale avait ratifié la cession de l'Alsace-Lorraine en 1871, où le gouvernement Pétain a demandé l'armistice en 1940. Un journal de Colmar titre, dans une formule certes disproportionnée : “L'Alsace, rançon pour Bismarck, rançon pour Hitler, rançon pour M. Brouillaud [le président de l'association d'Oradour]”.

Dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, les élus de toutes tendances craignent la résurgence du mouvement autonomiste qui s'était développé dans l'entre-deux-guerres ; ils annoncent une grève administrative et ils interviennent en corps auprès du gouvernement. Leurs collègues de Haute-Vienne tentent bien de faire contrepoids, mais leur voix est moins entendue. L'extermination d'un village, même exemplaire, ne compte pas autant que l'épreuve de toute une région, qui y concerne chaque famille. Et surtout les drames répétés de l'histoire passée assurent à la cause de l'Alsace une attention toute particulière des plus hautes autorités de l'Etat.

Dans un climat qui frôle la panique, un large accord s'établit donc pour annuler sans attendre un verdict jugé inacceptable. Le député d'Eure et Loir Maurice Violette propose une loi d'amnistie pour les condamnés alsaciens, en la comparant à la grâce présidentielle qui mit fin jadis à l'Affaire Dreyfus. Il est nécessaire, déclare le ministre de la Défense nationale René Pleven, de se placer “sur un plan totalement différent de celui des juges, un plan qui n'est pas celui du raisonnement juridique, mais celui de l'intérêt national et de l'unité de la communauté française”. C'est, commente M<sup>e</sup> Kappelhoff-Lançon, “le législatif au service du politique”. La mesure, dont la précipitation est assurément contraire aux principes du droit, semble justifiée par la raison d'Etat. Avec l'appui du gouvernement, elle est votée, le soir même du verdict, par l'Assemblée nationale et par le Conseil de la République, à une nette majorité. De Gaulle, alors dans l'opposition, approuve : “Ce qui doit être avant tout évité, c'est qu'après avoir perdu dans la tragédie d'Oradour tant de ses enfants assassinés par l'ennemi, la France laisse de surcroît infliger une amère blessure à l'unité nationale”.

Si les parlementaires du Sud-Ouest expriment leur opposition avec une sobre gravité, des milliers de protestataires manifestent à Limoges et un rescapé proclame : “les 12 S.S. originaires d’Alsace et jugés à Bordeaux ne sont pas des Alsaciens, mais des assassins”. Et le parti communiste déploie dans l’affaire beaucoup d’acharnement. Il a mobilisé en 1949 Aragon, Picasso et Joliot-Curie pour l’hommage très engagé d’une caravane d’intellectuels et proposé la maquette d’un monument, à l’esthétique charnelle fortement contestée. Il exploite maintenant avec empressement l’occasion de déconsidérer le réarmement de l’Allemagne occidentale qui se négocie à ce moment entre les alliés du Pacte Atlantique. Dans le climat de la Guerre Froide, il élargit même la polémique aux conflits présents d’Extrême Orient, jusqu’à parler des “Oradour qui flambent tous les jours sous le napalm en Corée ou au Vietnam”. Car, comme le déplorera le président Nussy-Saint-Saens dans un regard rétrospectif, “les autorités supérieures de ce temps avaient assez curieusement donné l’ordre de porter ce dossier terrible à l’audience publique au moment même où naissait la controverse sur la C.E.D. [la Communauté Européenne de Défense]”.

Tandis que l’Alsace s’apaise après le retour de ses fils, c’est maintenant Oradour sur Glane qui proteste violemment. L’association des familles proclame que “c’est une nouvelle insulte à nos martyrs”. Elle inscrit sur des panneaux d’infamie les noms des parlementaires qui ont voté l’amnistie et ceux des condamnés qui en ont bénéficié. A sa demande, la commune renvoie la Légion d’Honneur qui lui avait été attribuée. Et sur place, le discours tenu aux pèlerinages s’imprègne d’une âpre récrimination pour plusieurs décennies. Par un engrenage incontrôlable, la tragédie est devenue l’affrontement de deux provinces également révoltées de ne pas voir suffisamment reconnaître par la patrie leur épreuve propre.

Trente ans plus tard, la tragédie retrouve une actualité fugitive avec le procès du lieutenant Barth en R.D.A. : à ce sujet, des précisions intéressantes sont fournies par la récente étude de Henry Leide, fondée sur les archives aujourd’hui ouvertes du régime communiste est-allemand (*N.S. Verbrechen und Staatssicherheit* (Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 2006, pp.131-142). Cet officier, qui a été condamné à Bordeaux par contumace, s’est reconverti silencieusement dans un rôle discret de gérant de coopérative. La Stasi l’identifie dans une enquête de routine en 1976, et l’examen du dossier révèle que les dirigeants s’interrogent longuement sur le sort à lui réserver. S’ils proclament haut et fort leur volonté de punir sévèrement les criminels de guerre nazis, ils couvrent en fait nombre d’entre eux qui leur ont transféré leur zèle, en particulier comme indicateurs, “collaborateurs officieux” de la Stasi. Mais ce cas est particulier et va être utilisé comme un alibi. D’une part, Barth est également poursuivi par la Tchécoslovaquie, pays frère socialiste, où il avait exercé comme policier dans les jours sombres de 1942. D’autre part, le crime de guerre commis à Oradour doit à son ampleur et à sa notoriété une forte valeur de propagande antifasciste. En 1981, on sollicite officiellement la coopération judiciaire de la France, mais on s’abstient de faire état publiquement du témoignage de deux anciens subordonnés, qui a été recueilli pendant l’instruction : afin de ne pas les compromettre et de ne pas gâcher l’image du régime. Dans les audiences tenues à Berlin en 1983, l’accusé reconnaît qu’il a ordonné de tirer, tiré et brûlé lui-même, tout en minimisant sa part d’initiative. Le procureur assure en cette circonstance que le capitaine Kahn, qu’on croyait “disparu”, avait été retrouvé en R.F.A. en 1962, avant que ne s’affermissent depuis 1975 la coopération judiciaire entre Paris et Bonn. Il aurait invoqué les ordres reçus et obtenu le classement de son dossier. Par cette

dénonciation jetée au public français, difficile à contrôler, on veut évidemment montrer que l'Est est plus actif dans le châtement des coupables. Barth est condamné à la perpétuité pour crime contre l'humanité ; libéré en 1997 pour raison de santé, il vient de mourir en août dernier, à 86 ans.

A l'écart des ruines, un bourg neuf a repris le nom d'Oradour-sur-Glane, dans un climat empreint de deuil. Peu à peu, la vie s'y est développée et normalisée, contre la sourde résistance des plus nostalgiques. Dans les ruines, toujours beaucoup visitées, la liste des parlementaires fautifs a été enlevée en 1965. Avec le renouvellement des générations, le ton des célébrations s'apaise et s'infléchit. En juin 1994, une émission de télévision fait revivre le procès avec une fidélité sans pathos. Surtout le cinquantième anniversaire du drame est commémoré solennellement par le président de la République François Mitterrand et par le premier ministre Edouard Balladur, venus de concert en temps de cohabitation. Le chef de l'Etat assume pourtant le handicap d'avoir lui-même, jeune député, voté l'amnistie des condamnés alsaciens en 1953. Il sait trouver des mots justes : "Le crime d'Oradour dépasse tous les autres" et, dit-il, "je comprends le désarroi des familles qui ont pu se croire, pendant des années, abandonnées". Mais il veut relever avec optimisme la renaissance du lieu : "De cet enfer vous êtes remontés. Le nouvel Oradour signifie que tout peut être recommencé". Et il commente la présence de six cent enfants, ceux d'Oradour et ceux venus d'autres villes martyres. "Vous avez confié ce message aux enfants d'aujourd'hui, en souvenir des enfants détruits".

Un Centre de mémoire rénové est mis en place dans cet esprit d'ouverture. Et pour le sixantième anniversaire, en 2004, l'écoulement du temps permet enfin entre les consciences régionales qui se sont si violemment affrontées un geste de réconciliation naguère inimaginable. L'archevêque de Strasbourg, Mgr Doré, originaire de Nantes, est depuis sa jeunesse personnellement sensibilisé au martyr du bourg. Il y conduit une délégation de jeunes Alsaciens, avec la volonté d'"enregistrer deux souffrances" et de "se reconnaître victimes de la même barbarie" ; l'évêque de Limoges Mgr Dufour l'accueille fraternellement, en saluant "des pèlerins de paix, venus raviver notre foi en la paix". A l'occasion, les journaux de Limoges comme ceux de Strasbourg reçoivent encore des lettres passionnées de lecteurs qui ne veulent pas pardonner, ni d'un côté ni de l'autre. Mais la mémoire collective de la catastrophe, demeurée bien vivante, s'est dépouillée dans le très long terme de ses accents les plus polémiques.